

## 1.3 Un renforcement de l'apprentissage des langues vivantes en classe de seconde

### L'ESSENTIEL

Trois mesures pour améliorer l'apprentissage des langues vivantes :

- La mise en place de groupes de compétences favorise un enseignement au plus près des élèves
- L'enseignement de disciplines non linguistiques peut être proposé en langue étrangère
- La place du numérique se renforce considérablement dans l'apprentissage des langues vivantes

Avec la réforme du lycée, les élèves étudient obligatoirement deux langues vivantes en seconde générale et technologique. Dès 2010, de nouveaux programmes entrent en application et le recours aux outils numériques est de plus en plus développé.



### Des groupes personnalisés pour un enseignement plus proche des élèves

**Les groupes de compétences**, permettant des progressions « sur mesure » pour les élèves, sont constitués peu après la rentrée afin de laisser aux enseignants le temps de choisir les critères de répartition des élèves. Par exemple : les lycéens plus à l'aise à l'oral qu'à l'écrit pourront être rassemblés.

**Les groupes ne dépendent ni de la série, ni du statut de la langue choisie** (LV1, LV2 ou LV3), ni de l'organisation par classe. Les élèves peuvent passer en cours d'année d'un groupe à l'autre en fonction de leurs progrès et de leurs besoins.

La globalisation des horaires de LV1 et de LV2 (5 h 30 pour les deux langues) facilite cette organisation nouvelle et l'enveloppe heures-professeur de 10 h 30 par division, à la libre disposition des établissements, permet d'adapter la taille de ces groupes.



## La pratique des langues vivantes étendue aux autres disciplines

Pour renforcer quotidiennement la pratique des langues, les professeurs peuvent proposer des **enseignements dans l'une des langues de la classe**, en respectant les horaires et les programmes. Pour ce faire, ils peuvent utiliser des supports de cours écrits ou oraux, des témoignages d'intervenants extérieurs, de chercheurs, de professionnels, des séquences en langue étrangère, etc. Ils doivent être titulaires d'une certification complémentaire.

Plusieurs dispositifs proposent déjà **un enseignement d'une discipline non linguistique en langue étrangère** : sections internationales, binationales, européennes et de langues orientales. À la rentrée 2010, des sections préparant à un double diplôme en italien (Esabac) et en espagnol (Bachibac) sont ouvertes. Depuis 1994, elles existent pour l'allemand (Abibac).



## Une place accrue pour le numérique dans l'apprentissage des langues vivantes

**Les technologies numériques** permettent d'augmenter les moments de pratique authentique de la langue et de renforcer les compétences des élèves en compréhension et en expression.

Ainsi, les établissements peuvent développer l'accès à des ressources numériques afin :

- de mettre les élèves en contact avec des interlocuteurs à l'étranger (e-Twinning et visioconférence par exemple) ;
- d'adapter des réponses pédagogiques aux besoins des élèves (tableaux numériques, espaces numériques de travail, etc.) ;
- de renforcer les entraînements individuels avec l'utilisation d'outils nomades (baladeurs, ordinateurs portables, tablettes et manuels numériques, etc.).